

2EME CIEL
Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Traverse de la Buzine
13011 MARSEILLE
841 083 694 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et,
Le 24 juin
A 10 heures

Monsieur Marc PERDEREAU

Agissant en qualité de gérant de la société sus-désignée

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, le président décide de transférer le siège social du 20 Traverse de la Buzine 13011 MARSEILLE au 322 Chemin de Roussargues 13360 ROQUEVAIRE, et ce à compter de ce jour.

Et, en conséquence, il décide de modifier l'article 4 des statuts, de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé 322 CHEMIN DE ROUSSARGUES 13360 ROQUEVAIRE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

Le président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Marc PERDEREAU
Gérant de la SCI 2EME CIEL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'M. PERDEREAU', with a long horizontal stroke extending to the right.